

COMMUNE DE SAINT ANTOINE L'ABBAYE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Budget Annexe Gîte Auberge

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le financier unique :

- Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
- Est établi en fin d'exercice ,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du CFU 2025

Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	25 488.21
Dépenses de fonctionnement	17 086.91
Résultats de l'année 2025	8 401.30

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services du gîte auberge :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives l'entretien du bâtiment communal, à l'énergie, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux taxes foncières
Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent 14 961.91€. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 4 138.09 € : Les travaux d'entretien de chaudière et ou du bâtiment ont été moins élevés que prévu

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses correspondent aux heures que passe les employés de la commune pour l'entretien, la réparation etc. du site et du Gîte-Auberge

Ces dépenses s'élèvent 2 125 € pour l'année 2025. Elles étaient de 3 099.94 en 2024. La différence est due au fait que les charges du 4ème trimestre n'ont pas été comptabilisées.

- 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Pas de frais

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Pas de charges financières

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
11	Charges à caractère général	8 722,61	14 961,91	71,53
12	Charges de personnel	3 099,74	2 125,00	-31,45
TOTAL DES DEPENSES		11 822,35	17 086,91	44,53

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Remboursement par les autres redevables : 1 362.28€ (Remboursement de certains frais par le locataire)

2) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés : 24 125.93

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

R002	Excédent de fonctionnement reporté	20325,73	25634,03
70	Produits des services	1 522,92	1 362,28
75	Autres produits (dont loyers)	23 329,52	24 125,93

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	43 453.00
Dépenses d'investissement	54 906.00
Résultats de l'année 2026	-11 453.00

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

Solde d'exécution reporté : 8 360€

Cumul reporté : -3 093€

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

Rénovation complète de toutes les salles de bains

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, si besoin, les emprunts nouveaux.



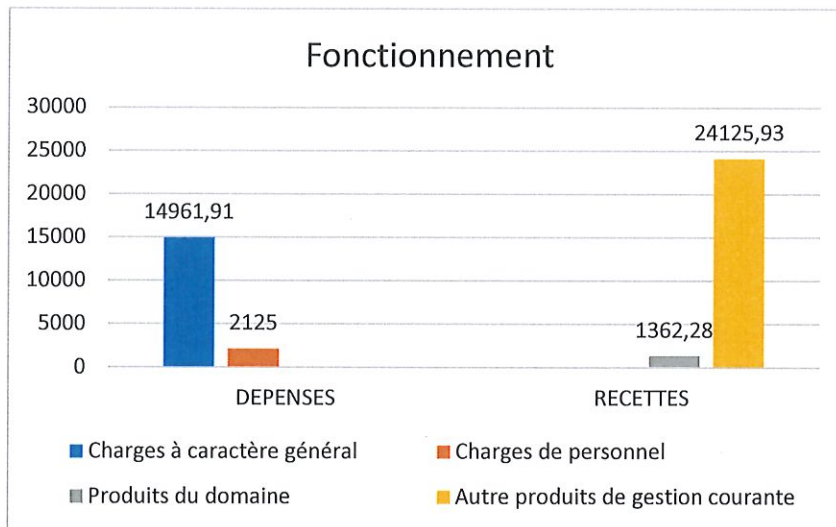
Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 43 453.00€. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 790 898,22€**
 - De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 43 453.00 €.

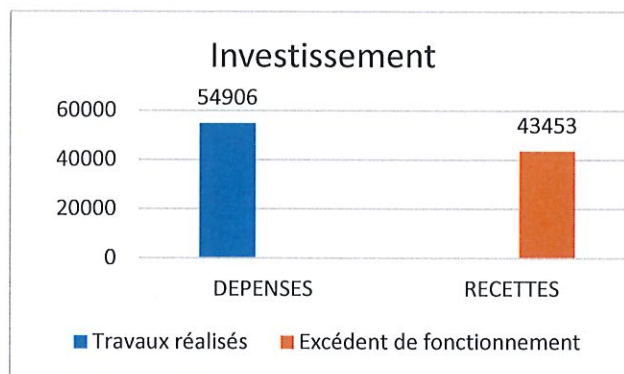
III. Les données synthétiques du CFU – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le Maire
Mme LONGIS Marie-Line
Le 10/03/2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 038-200054526-20260309-202_02_05-DE